

COMPTE RENDU

Mairie de SAINT CRICQ du 03 /05/2023

Ouverture de séance : 20H00

Présents : SERGE CETTOLO, MARTINE ULIAN (1^{er} ADJOINTE), VINCENT PERIER (2 ADJOINT), REBECCA RENSTAD, PATICK FRATTEL, NADEGE LEPORT ,SANDRINE RUBIO,MURIELLE GARCIA.

ABSENTS excusés : MYRIAM CENEDES CONDOM, ERIC MARGONTIER, JEAN GUY RIBERA

Secrétaire de séance : REBECCA RENSTAD

PROCURATION DE VOTE : /

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu précédent
- Travaux de la RD511 et choix du bureau d'étude
- Approbation du zonage de la révision de la carte communale
- présentation de la nouvelle secrétaire

1 : Approbation du compte rendu précédent.

Le compte- rendu précédent est approuvé à l'unanimité

2 : Travaux de la RD511 et choix du bureau d'étude.

_La Mairie ayant fait une consultation (comparatif de devis) auprès de 4 bureaux d'étude pour le projet de la RD511 :

BUREAUX D'ETUDE : **AC21** AGEN 47031

OTC FONSORBES 31470

SETI LABEGE 31

PEREZ L'ILE JOURDAIN 32600

Après concertation et étude de leurs propositions, le Conseil Municipal à l'issue de l'analyse des offres, décide de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse :

- Le bureau d'étude PEREZ JULIEN Géomètre Expert – Rue des Papillons – 32600 L'Isle-Jourdain, pour un taux de rémunération de 5,90 % soit un montant prévisionnel H.T de 11 800,00 €.

Vote : 8 voix pour, voté à l'unanimité

3 : Approbation du zonage de la révision de la carte communale.

Le conseil municipal a voté le zonage de la future carte.

Vote : 5 pour

Vote : 3 abstentions

4 : Présentation de la nouvelle secrétaire.

Le conseil Municipal valide l'embauche de Mme AUVRAY MICHELE qui prendra ses fonctions à la Mairie le 31 mai 2023.

Elle travaillera le lundi matin et le mercredi matin de 8h00 à 12h00

5 : Question diverses

- 1) Après la demande de la part de nos citoyens de pouvoir louer la salle des fêtes durant la semaine, les matinées ou après-midi,

Le Conseil Municipal a proposé pour la location de la salle des fêtes en semaine du lundi au jeudi seulement 2 nouveaux tarifs sont proposés :

- 50 euros la journée
- 25 euros la demi-journée

Une délibération sera votée au prochain conseil municipal, afin de mettre à jour les montants de la location de la salle des fêtes.

- 2) Un petit rappel à l'ordre pour le nettoyage de la salle des fêtes.

Après plusieurs plaintes de nos agents du service technique, informant sur l'état de saleté dans lequel la salle des fêtes est laissée après utilisation des associations,

Il a été décidé à l'unanimité, que les associations qui louent la salle des fêtes sans prendre l'option du ménage, devront obligatoirement rendre la salle des fêtes dans l'état où ils l'ont trouvée en rentrant, faute de quoi, il sera appliqué une pénalité en demandant à l'occupant de payer les frais de nettoyage.

Si cela devait se renouveler après information auprès des occupants, Monsieur le Maire prendrait alors une délibération du montant de la pénalité qui sera appliquée.

Fin de séance : 22h30

|